



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2025 à 20h30 - Succinct

Le Conseil Municipal de la commune d'Aiguefonde, convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni le 3 juillet 2025, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL, Maire.

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS

Communication des décisions au Conseil Municipal, conformément à l'art. L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°2025-005D. Plan de financement prévisionnel pour le projet d'aménagement de la Traversée de Saint-Alby (modificatif)

Vu la décision 2025-002 du 31 janvier 2025 approuvant le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement de la Traversée de Saint-Alby,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il est nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel initial.

Décide de retirer la décision 2025-002 du 31 janvier 2025, de solliciter en plus des subventions déjà demandées auprès des différents organismes (Etat, Conseil Départemental, Région Occitanie et CACM), une subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de valider le nouveau plan de financement prévisionnel du marché de travaux d'un montant total de 1 462 198,20€ HT comme suit :

SUBVENTIONS SOLLICITÉES		
Organismes	Montant HT	Taux
Etat au titre de la DSIL	186 260,00 €	12,74 %
Etat au titre du Fond Vert (Axe 2)	116 412,50 €	7,96 %
Le Conseil Départemental	84 000,00 €	5,75 %
La Région Occitanie	100 000,00 €	6,84 %
CACM	30 000,00 €	2,05 %
Agence Eau Adour Garonne	191 667,30 €	13,11 %
Auto financement communal	753 858,40 €	51,55 %
TOTAL	1 462 198,20 €	100,00 %

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

Composition du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en vue des élections municipales de mars 2026.

Le Maire ayant exposé que le nombre et la répartition des sièges doivent être l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes.

Les communes peuvent convenir d'une répartition de droit commun, en l'absence d'accord local, ou bien d'une répartition établie par un accord local exprimé au plus tard le 31 août par l'habituelle majorité qualifiée des communes membres (*deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ; cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local suivant :

Communes	Nombre de conseillers communautaires		
Castres	29	Lagarrigue	2
Mazamet	7	Saint Amans Soult	1*
Labruguière	4	Valdurenque	1*
Aussillon	4	Noailhac	1*
Pont de Larn	2	Navès	1*
Aiguefonde	2	Boissezon	1*
Payrin Augmontel	2	Caucalières	1*
		TOTAL	58

*siège de droit (art. L. 5211-6-1-IV-2° CGCT) non modifiable

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention « dotation de soutien à l'investissement local » - Plan de financement – Marché d'aménagement de la traversée de Saint-Alby

Considérant que la commune d'Aiguefonde a déposé une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du marché cité en objet,

Considérant que le montant des dépenses éligibles pour cette subvention est de 451 710,00 € HT sur un montant total de l'opération de 1 462 198,20 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le plan de financement suivant :

Subventions sollicitées

ETAT – DSIL	:	112 927,00 €	(25,00%)
ETAT – FONDS VERT	:	35 956,00 €	(7,96%)
Conseil Régional	:	30 896,96 €	(6,84%)
Conseil Départemental	:	25 973,33 €	(5,75%)
CACM	:	9 260,06 €	(2,05%)
Autofinancement Communal	:	236 696,00 €	(52,40%)
Total des subventions	:	451 710,00 €	(100,00%)

Adopté à l'unanimité

Attribution d'aide à la destruction nid de frelons asiatiques

Vu la délibération du conseil municipal n°2012-051 en date du 4 octobre 2012 instituant une aide financière de 40 € par nid aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques effectuée par une entreprise spécialisée,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques aux demandeurs suivants :

NOM Prénom - Adresse	Subventions
	40 €
	40 €

Adopté à l'unanimité

Vente d'une partie d'un terrain communale cadastré section A parcelle n°3171 – située lieu-dit « Galinrey »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet d'installation d'une station radioélectrique, la société TDF, domiciliée 24 chemin de la Cépière à Toulouse (31000), souhaite acquérir une portion de 160 m² de la parcelle communale cadastrée section A n°3171 située au lieu-dit « Galinrey » sur la commune d'Aiguefonde.

Sous réserve de l'avis du Domaine, régulièrement consulté en date du 3 juillet 2025, Monsieur le Maire propose d'acter la vente d'une portion de 160 m² de ce terrain pour un prix de 3000,00 € (trois mille euros) avec servitude de fond et tréfonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord de principe pour la vente d'une portion de 160 m² de la parcelle communale cadastrée section A n°3171 située au lieu-dit « Galinrey » sur la commune d'Aiguefonde au prix de 3000,00 €.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents

Considérant que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'agents contractuels à temps non complet, pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période détaillée ci-dessous :

Accroissement temporaire d'activité			
Nombre	Grade emploi	Durée hebdomadaire	Période
1	Adjoint technique	10/35 ^{ème}	30/06/2025 au 31/08/2025
1	Adjoint technique	28,32/35 ^{ème}	25/08/2025 au 24/08/2026
1	Adjoint technique	28,32/35 ^{ème}	25/08/2025 au 24/08/2026
1	Adjoint technique	9,63/35 ^{ème}	04/08/2025 au 31/08/2025
1	Adjoint technique	14,78/35 ^{ème}	01/09/2025 au 04/01/2026
1	Adjoint technique	20,33/35 ^{ème}	01/09/2025 au 04/01/2026
1	Adjoint technique	7,78/35 ^{ème}	01/09/2025 au 04/01/2026

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint technique.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

Des élus de l'opposition :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

Question 1. Cimetière de St-Pierre-de-Fronze

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises pour savoir à quelle date les travaux du cimetière de St-Pierre-de-Fronze allaient commencer ? Avez-vous une date de début de travaux ?

- M. GAREL : Un accord avec le propriétaire du terrain envisagé pour l'agrandissement du cimetière avait été trouvé. Cependant, lors du rendez-chez chez le notaire, il s'est rendu-compte que la plus-value qu'il allait réaliser serait soumise à une imposition plus importante, rendant l'opération moins rentable. Il a tenté de faire augmenter le prix de vente, ce que nous avons refusé. Faisant passer ses intérêts particuliers avant ceux de la collectivité, il a préféré annuler la vente.

De ce fait, des recherches sont en cours pour trouver un autre terrain susceptible de convenir pour ce projet. A ce jour, aucune date de travaux ne peut être envisagée.

Question 2. Route de la Seignarié à Lacalm

Depuis maintenant plusieurs années, les riverains de la route de la Seignarié à Lacalm (voie comunale N°8) avaient demandé à installer un système pour permettre de réduire la vitesse excessive devant chez eux. Vous avez envoyé le 29 novembre 2022 un courrier pour leur signaler que des travaux seraient réalisés courant du 1^{er} semestre 2023. Depuis votre courrier, rien n'a été fait. Pouvez-vous nous informer si un jour ces travaux seront réalisés ?

- M. GAREL : Un aménagement de type chicane a été testé suite au courrier évoqué. Cependant, certains riverains ont fait part de leur insatisfaction. En effet, cela rendait certaines manœuvres compliquées pour accéder à leur propriété. Ce dispositif n'a donc pas été validé et a été retiré.

Le policier municipal sera chargé d'étudier la mise en place d'un ralentisseur (coussin berlinois). Néanmoins, ce type de dispositif engendre une problématique de bruit qui risque de ne pas convenir aux riverains. La mise en place d'un radar pédagogique est aussi envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.